



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E159398

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2027

ÉDITÉ LE

28/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/09/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PONTOISE

Siret : 813 530 581 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 213953900110

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 195268812 C 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 195268812 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT NIKOPROBAT

21 RUE ACHILLE VIEZ  
95170 DEUIL-LA-BARRE

Téléphone : 06 43 48 24 76

Portable : 0643482476

Fax : 00 00 00 00 00

Site Internet : <http://www.nikoprobat.fr/>

E-mail : [nikoprobat@gmail.com](mailto:nikoprobat@gmail.com)

Responsabilité légale :

STRATAN NICOLAE GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 15/09/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 22/09/2022         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 22/09/2022         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 22/09/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.